

## REFLEXION PEDAGOGIQUE DE LA COMMISSION FORMATION ELEMENTAIRE DE L'ABF

### LA COMMISSION ET SES OBJECTIFS

La commission formation élémentaire de l'ABF, mise en place en septembre 1990 à la suite de la réunion nationale des centres ABF et présidée par Jean-Claude Annezer, a eu deux objectifs principaux :

- une réflexion transversale sur la formation professionnelle élémentaire française, et un bilan de l'existant,
- une évaluation du cycle de cours proposé par l'ABF à ce niveau (structure, fonctionnement, pédagogie).

Les membres de la commission étaient des formateurs aux différents niveaux (ABF, CAFB etc...), des responsables de centres de formation ABF, la responsable nationale de la formation, Mme Froissart, des invités ponctuels responsables d'autres cycles de formation professionnelle élémentaire.

Ces autres formations élémentaires ayant été évoquées lors du séminaire de

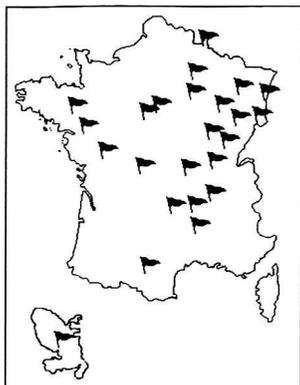
Nevers, il s'agira ici des conclusions de la commission en ce qui concerne les cours organisés par l'association.

Cinq réunions seulement ont pu avoir lieu au cours de l'année scolaire écoulée. Certaines des propositions faites pourront probablement être réalisées dans l'année qui vient. La commission n'a cependant pas mis un terme à sa réflexion et devrait s'adjoindre des groupes de travail pédagogiques dans les temps qui viennent.

### LES RESULTATS DE LA REFLEXION

#### 1) Structure et fonctionnement

Sur la structure et le mode de fonctionnement de la formation ABF, on se reportera au numéro 150 du bulletin, paru en mars 1991. On peut simplement mentionner à nouveau que les cours concernent à présent plus de 700 élèves



Carte des centres ABF 1991

d'un centre ont été définis comme suit :

- un rattachement au groupe régional ABF (du point de vue des statuts de l'association, les centres ne sont pas sensés avoir d'autonomie juridique ou financière),

- un responsable, possédant au moins le CAFB et plusieurs années d'expérience professionnelle, membre de l'ABF.

L'agrément du centre devrait se faire après entretien avec un ou plusieurs membres du Bureau national.

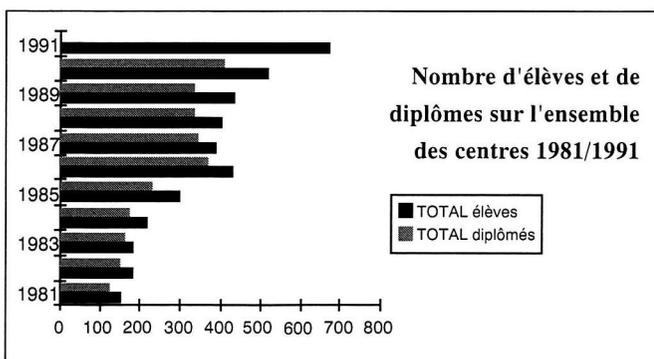
En ce qui concerne l'harmonisation de la gestion, la réflexion s'est portée essentiellement sur l'aspect financier. De nombreux centres ont des difficultés pour équilibrer leur budget, le trésorier national reçoit peu de comptes rendus sur la gestion financière des centres, très souvent les subventions sont réceptionnées directement par le centre, quand il fonctionne avec une association, sans passage par le groupe régional. A cet égard, la commission suggère :

- une centralisation des recettes sur le groupe régional, avec reversement au centre,

- une harmonisation à 1000 frs des droits d'inscription, sur lesquels une somme forfaitaire de 100 frs serait perçue par la trésorerie nationale afin d'employer, au siège, une personne chargée de la gestion centralisée,

- une harmonisation de l'indemnisation des intervenants extérieurs à 120 frs nets (180 frs bruts environ) minimum de l'heure.

Le traitement des salaires et des feuilles de paie de ces intervenants pourrait être pris en charge par l'ABF nationale si la personne mentionnée ci-dessus était effectivement recrutée.



Les critères de sélection des candidats à la formation devraient être définis comme suit :

- la formation ABF est une formation continue, par conséquent les personnes admises à suivre le cycle sont toutes en poste dans une bibliothèque, publique ou privée, à titre bénévole ou salarié, provisoirement pendant l'année de cours ou en permanence. Les demandeurs d'emploi doivent justifier d'au moins quelques heures de stage hebdomadaires. Il a été en effet constaté qu'il était très difficile à une personne ne travaillant pas en bibliothèque d'assimiler efficacement des notions essentiellement pratiques.

- un niveau d'études inférieur ou égal au Baccalauréat est préférable (les autres candidats pouvant être redirigés sur les formations moyennes et supérieures). Toutefois, les bénévoles de tous ordres, en particulier les dépositaires de BCP, ne peuvent être refusés sur ce critère, la formation ABF étant la seule formation

professionnelle qu'ils pourront ou accepteront de suivre, et également la seule vraiment adaptée à leurs besoins.

En ce qui concerne enfin les modalités de délivrance du diplôme, la commission a affirmé l'impossibilité de sous-traiter à des sociétés ou associations, privées ou autres, non membres de l'ABF. D'autre part, le diplôme ne devrait être délivré qu'à des personnes ayant suivi le cycle en son entier, les cours, plus que le diplôme, étant considérés comme la véritable garantie d'acquisition d'une qualification professionnelle. L'homologation du diplôme dépend d'un certain nombre de critères définis dans le dossier soumis au Ministère du travail. Parmi ces critères figure un nombre minimum d'heures de formation qui est de 320, réparties comme suit : 100 heures minimum de cours effectifs, 220 heures de visites, stage, travaux pratiques et recherches personnelles, à quoi peut s'ajouter la participation à des journées d'étude ponctuelles organisées par la BCP, l'agence de coopération ou le groupe régional.

## 2) La pédagogie

Le public qui suit les cours de l'ABF est un public très hétérogène : niveau de culture et d'étude, origines professionnelles, âges...

De plus, la formation s'adresse à la fois à des employés de bibliothèque en poste et à des responsables de petites bibliothèques dont les besoins pourraient sembler ne pas pouvoir se rejoindre.

Une réflexion et des méthodes pédagogiques adaptées paraissent donc indispensables. Cette réflexion a été et est menée avec les formateurs et en comparant les programmes de différents centres.

*Le Métier de bibliothécaire* est la base officielle du programme de l'enseignement élémentaire de l'ABF. Il est depuis quelques années cependant utilisé par les autres niveaux de formation, son ton a évolué, sa facilité d'accès est relative pour des professionnels de catégorie C.

La commission a étudié une transformation des différents chapitres qui deviendraient plutôt des introductions au sujet traité, avec des renvois vers des ouvrages d'approfondissement. Ce sera en particulier le cas, dès la rentrée d'octobre, dans la nouvelle édition, avec le chapitre Catalogage. Le but est avant tout de rendre les élèves autonomes, de leur donner une vision d'ensemble et une base de connaissances sur laquelle ils puissent construire en fonction de leurs expériences personnelles.

La création de livrets pédagogiques, complétant *le Métier* au niveau élémentaire, est envisagée. Un ou plusieurs groupes de travail devraient être constitués pour leur rédaction. Quelques candidats se sont déjà proposés.

La commission a également réfléchi à la formation des formateurs. Elle devrait être de deux types :

- un recyclage par matière,

- un entraînement à l'évaluation du contenu et de l'efficacité pédagogique.

Un premier stage destiné aux responsables de centre ou d'équipe pédagogique pourrait être envisagé début 1992.

Une étude générale est en cours sur l'ensemble de la formation ABF, ses origines, ses acteurs, son fonctionnement, ses objectifs. Des statistiques sont rassemblées. Des supports d'information sont en cours de réalisation : la plaquette, distribuée lors du congrès, en est un premier exemple.

## LES SOUHAITS DE LA COMMISSION

La commission a conclu cette première étape de sa réflexion sur le souhait que la formation élémentaire initiale puisse s'intégrer dans un cursus complet de formation professionnelle, et que le public des employés de bibliothèque et des demandeurs d'emploi puisse être progressivement pris en charge par l'Éducation nationale.

La demande est en augmentation régulière. Les résultats sur l'ensemble du réseau de la lecture publique prouvent le caractère indispensable d'une formation de ce niveau.

La réflexion et le matériel pédagogique élaborés par la commission formation et les formateurs de l'ABF pourraient servir de base à cette intégration.

Françoise Hecquard